

Ce qui est prévu en 2011

- ▶ **Restitution des études engagées :**
 - **Labarre / Mercus :** prévue au 1^{er} semestre 2011.
 - **Expertise de la libre circulation :** prévue au 1^{er} trimestre 2011.
- ▶ **Sentiers éco-touristiques :** l'inauguration du sentier aquatique entre Bonnac et Saverdun devrait se faire en 2011.
- ▶ **Groupe de réflexions 'soutien d'étiage et éclusées' :** le cahier des charges de l'étude de caractérisation des éclusées et de leurs impacts devra être validé en comité technique avant de lancer une consultation.
- ▶ **Contrat forestier d'entretien et de restauration de la ripisylve :** le contrat avec le SICOVAL devrait aboutir en 2011 (dépôt du dossier de demande de subvention).
- ▶ **Plantes envahissantes :** il est prévu de travailler sur l'ailante et sur la limitation de la propagation de cette espèce sur les quelques zones colonisées le long de l'Ariège.
- ▶ **Suivi loutre :** la loutre est une espèce avec une forte dynamique des populations depuis quelques années. Il est proposé un suivi de cette espèce sur les 3 affluents ariégeois concernés par le site : l'Ariège, l'Hers et le Salat.
- ▶ **Opération de nettoyage :** il serait intéressant de proposer une opération de nettoyage de l'Ariège avec des scolaires afin de les sensibiliser sur le patrimoine naturel du site Natura 2000.

Animation 2011 : la même équipe est reconduite pour 2011 à savoir la Fédération de Pêche de l'Ariège en tant qu'animateur, assistée de l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA) et de MIGADO.

Durant l'année 2011, la validation officielle de l'ensemble des DOCOBs par le grand comité de pilotage devrait avoir lieu. Lors de cette réunion, l'animation sera ensuite confiée : soit à une collectivité territoriale (Loi DTR—Développement des Territoires Ruraux— Loi n°2005-157 du 23 février 2005), soit à défaut, à l'Etat qui restera maître d'ouvrage de l'animation du grand site.

Vos contacts



Contact : Allan YOTTE
13 Place du 59^{ème} R.I.—BP 10018
09001 FOIX Cedex
Tél. 05 34 09 31 09
E-mail : allan.yotte@peche-ariège.com



Contact : Anne SOULARD
35 Avenue de la Marqueille
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE
Tél. 05 61 75 83 97
E-mail : soulard-natura2000@migado.fr

Informations complémentaires

(lettres d'informations, rapports animation 'Ariège', réunions ...)

Site internet de MIGADO : <http://www.migado.fr> (Dans 'Missions' - Natura 2000 & 'Téléchargement' - Lettres d'information)



ANIMATION 'RIVIERE ARIEGE'

Bulletin n°5

Février 2011

Le site Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » et l'entité rivière Ariège

L'entité 'rivière Ariège' s'inscrit dans la Zone Spéciale de Conservation « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » (Site Natura 2000 FR 7301822, désigné par arrêté ministériel du 27 mai 2009).

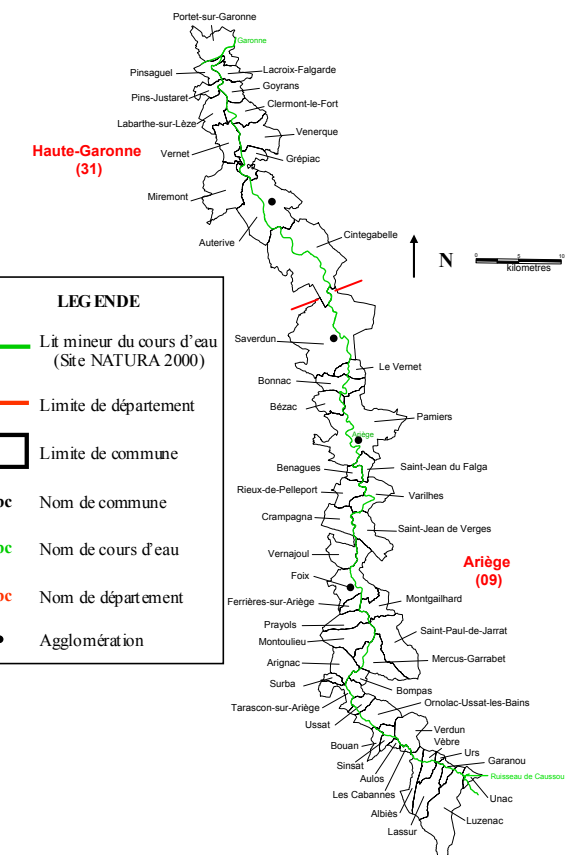
Pour faciliter la démarche Natura 2000, un découpage en entités a été réalisé : l'Ariège a été la première entité de travail : l'élaboration du Document d'objectifs (DOCOB) a débuté en 2004 et s'est achevée en 2006. Les DOCOBs des entités Hers et Salat ont été élaborés entre 2006 et 2009 (opérateur : Fédération de Pêche de l'Ariège). Les DOCOBs des entités 'Garonne amont : Garonne, Pique et Neste' et 'Garonne aval' ont été élaborés entre 2006 et 2010 (opérateur : SMEAG).

'Rivière Ariège' - l'animation

A partir de la fin 2006, l'Etat a confié l'animation à la Fédération de Pêche de l'Ariège, assistée des prestataires retenus lors de l'élaboration du DOCOB à savoir l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA) et l'Association MIGADO (Migrateurs Garonne Dordogne).

L'animation est une opération annuelle ; elle permet la mise en place des actions inscrites dans le DOCOB qui ont pour objectifs : la protection des habitats naturels et des habitats d'espèces de la Directive « Habitats, Faune, Flore » ; la sensibilisation du public ou l'acquisition de connaissances. Des contrats peuvent être signés entre des propriétaires riverains volontaires et l'Etat pour mener à bien des opérations de restauration de la forêt alluviale, par exemple.

L'outil Charte permettra, à partir de 2011, aux propriétaires riverains de l'Ariège de s'engager dans la démarche Natura 2000. L'adhésion à la Charte est une démarche volontaire et contractuelle, d'une durée de 5 ans minimum, qui permet des déductions fiscales en contrepartie de « pratiques de gestion courante et durable des terrains inclus dans le site ou de pratiques sportives et récréatives respectueuses des habitats naturels et des espèces ».



Sommaire :

- Le site Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » et l'entité rivière Ariège
- Ce qui a été fait en 2010
- L'étude d'incidence
- Ce qui est prévu en 2011
- Vos contacts
- Informations complémentaires



Ce qui a été fait en 2010...

La Fédération de Pêche de l'Ariège a été reconduite dans ses fonctions d'animateur en 2010. Elle a travaillé en partenariat avec l'ANA et MIGADO. « **L'animation 2010** » pour le site 'Rivière Ariège' s'est mise en place à partir du mois de mars 2010 jusqu'en janvier 2011. Elle a permis de travailler sur plusieurs thématiques listées dans les fiches actions du DOCOB. Sur les 58 fiches actions, 9 'actions ou regroupement d'actions similaires' ont été abordées comme précisé ci-dessous :

► Etude de caractérisation des sédiments des retenues de Labarre et de Mercus-Garrabet

Depuis 2008, le groupe de réflexions sur la '**gestion du transport solide**' a décidé de travailler sur la mise en place d'une étude portant sur l'analyse des sédiments des retenues de Labarre et de Mercus-Garrabet et sur la gestion des sédiments du complexe de ces deux retenues.

Elle a été scindée en 2 volets et il a été décidé de lancer l'étude de **caractérisation des sédiments** en 2010. C'est le bureau d'études **I.D.Eaux** qui a été chargé de la maîtrise d'œuvre du projet. Le choix des prestataires de terrain s'est porté sur les bureaux d'études **Iris Consultants** pour les prélèvements et l'analyse des données biologiques des sédiments, **ANTEA** pour les prélèvements et l'analyse des données sédimentaires (à partir d'une barge). I.D.Eaux a quant à lui, travaillé sur la caractérisation et l'évolution des caractéristiques physico-chimiques et biologiques (plancton animal et végétal) de la colonne d'eau entre le printemps, l'été et l'automne 2010.



Barge sur Labarre (MIGADO ©)



Benne Van Veen (MIGADO ©)



Filet à phytoplancton (MIGADO ©)



Tarière à gouge (MIGADO ©)



Embarcation pour une opération de caractérisation de la colonne d'eau (MIGADO ©)

► Espèces piscicoles migratrices

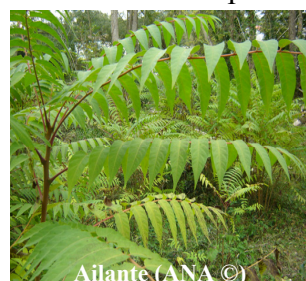
L'expertise de l'ensemble des ouvrages hydroélectriques localisés en aval de Labarre (limite amont d'accessibilité sur l'axe Ariège) pour la libre circulation des espèces piscicoles (dévalaison et/ou montaison) démarrée dans le 2nd semestre 2009, s'est poursuivie et achevée en 2010. L'expertise concernant la dévalaison ainsi que la montaison par forts débits a été réalisée au printemps et celle pour la montaison en période d'étiage a été effectuée durant l'été 2010 par le bureau d'études **ECOGEA**. La dernière expertise a eu lieu en décembre 2010.

En parallèle, l'amélioration de la dévalaison sur le site EDF de Pébernat a été étudiée avec le groupe technique, à l'initiative d'EDF.

► Sentiers écotouristiques

2 projets sont toujours en cours d'élaboration :

- * Le **sentier d'interprétation 'sur l'eau'** à destination des pratiquants de canoë-kayak doit être mis en place sur le tronçon Bonnac-Saverdun. L'année 2010 a permis de trouver un prestataire (**Illustre Presse**) pour la conception des supports de communication qui accompagneront les pratiquants lors de la descente. Cette prestation devrait se concrétiser au cours du 1^{er} trimestre 2011 et la réalisation des différents supports pressentis (porte d'entrée, pictogrammes implantés sur les bords de l'Ariège, fiches plastifiées dans l'embarcation, panneaux et guides papiers remis suite à la descente) devrait se faire au cours du 1^{er} semestre 2011.
- * Un panneautage sur un sentier en bordure d'Ariège en Haute-Garonne, sur le territoire du SICOVAL, se fera en partenariat, entre autres, avec l'association ConfluenceS Garonne-Ariège.



Ailante (ANA ©)

► Espèces végétales envahissantes

Après l'édition d'un **mini-guide de reconnaissance des plantes envahissantes situées sur les bordures des cours d'eau** en 2009, il a été décidé de travailler en collaboration avec les syndicats de rivière sur une espèce encore peu présente sur le linéaire de l'Ariège : l'ailante.

L'objectif est avant tout de limiter la propagation de cette espèce, présente sur quelques secteurs colonisés, sur les communes de Saverdun et Pamiers.

Ce qui a été fait en 2010 (suite)

► Forêts alluviales

Il était prévu la mise en place d'une contractualisation avec le SICOVAL (Communauté d'agglomération du Sud-Est Toulousain), propriétaire et gestionnaire d'une partie du linéaire de l'Ariège en Haute-Garonne pour l'entretien de la ripisylve (forêt alluviale) entre Lacroix-Falgarde et Clermont-le-Fort. Après une visite sur le terrain avec les naturalistes et la DDT 31, il a été décidé de monter un contrat forestier qui couvrirait l'entretien de la ripisylve et sa récréation dans des zones dégradées. Le dossier de demande de subvention sera déposé au 1^{er} semestre 2011.



Vue sur l'Ariège depuis Clermont-le-Fort (MIGADO ©)

► Groupes de réflexions

⇒ Soutien d'étiage et éclusées hydroélectriques

Le projet de cahier des charges - élaboré par la cellule animation - sur la caractérisation des éclusées sur l'axe Ariège et la quantification des effets de ces phénomènes sur le milieu aquatique et plus précisément sur le compartiment biologique (espèces piscicoles de la Directive comme le saumon atlantique, le chabot ou d'autres espèces sensibles) a été proposé au groupe technique.

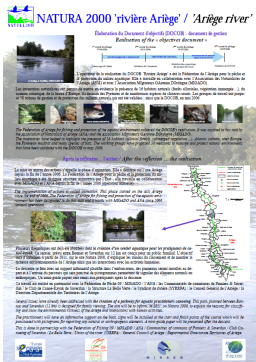
⇒ Gestion du transport solide

Dans le cadre de ce groupe de travail, le SYRRPA (Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Plaine d'Ariège) - dont le territoire s'étend de Crampagna à l'aval de Saverdun - est venu présenter le bilan d'une étude de suivi morphométrique de certains îlots et atterrissements sur son territoire. Cette étude s'est déroulée entre 2007 et 2009 et a permis de suivre, en fonction de l'hydrologie de l'Ariège ces années là et des interventions ou non-interventions réalisées par le syndicat sur la végétation et les atterrissements (coupe à blanc, griffage...), la reprise ou non du transport solide.

► Championnats du monde junior de canoë-kayak à Foix

Du 7 au 11 juillet 2010 se sont déroulés les Championnats du monde junior de canoë-kayak, au stade du Rebech à Foix.

Lors de cette manifestation, la cellule animation a édité un poster français/anglais sur la démarche Natura 2000 'rivière Ariège', les principaux résultats d'inventaires et les réalisations dans le cadre de l'animation. Un stand Natura 2000 a également été tenu sur place, les 10 et 11 juillet, pour répondre aux questions que le public pouvait se poser.



L'étude d'incidence

Dans le bulletin infosite 'Animation Ariège n° 4', l'évaluation des incidences Natura 2000 vous était présentée. Pour rappel, l'objectif essentiel de cette réglementation est de prévenir d'éventuels effets dommageables des projets sur les sites Natura 2000.

L'évaluation des incidences Natura 2000 n'est pas nouvelle. Elle est en effet prévue dans la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore » (paragraphe 3 et 4) de 1992. En mars 2010, la France a été condamnée par la Cour de justice européenne pour transposition incorrecte de la Directive, en retenant notamment le grief du champ trop restreint de l'évaluation des incidences prévu dans le code de l'environnement (art L.414-4). Pour renforcer le dispositif, la France a choisi de retenir l'option de listes "positives" d'activités pour définir le nouveau champ d'application de l'évaluation des incidences.

Dorénavant, les documents de planification, programme ou projet ainsi que les manifestations ou interventions doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 s'ils figurent sur une des 3 listes suivantes :

- **une liste nationale**, qui concerne des activités déjà soumises à un régime d'autorisation, déclaration ou approbation administrative. Elle est parue au JO du 11 avril 2010 – Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 ;
- **une première liste départementale** complémentaire à la liste nationale. Pour le département de l'Ariège, l'arrêté préfectoral fixant cette liste a été signé le 28 février 2011 et devrait paraître au recueil des actes administratifs du département dans le courant du mois de mars. L'arrêté sera consultable sur le site internet de la Préfecture ;
- **une seconde liste départementale, dite régime propre Natura 2000**, concerne des activités qui ne relèvent pas d'un encadrement administratif. Elle devrait être élaborée dans le premier semestre 2011.

Les listes départementales ont été établies après concertation avec les représentants des acteurs locaux (organismes socio-professionnels, associations de protection de l'environnement, représentants des activités récréatives...), au niveau régional et départemental.